

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2015

L'An deux mille quinze,
le 20 juin à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 juin 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Armand FABRE, Sabine BOUQUET, René CHARREYRE, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Les points suivants ont été évoqués:

Tarif chalets 2016 :

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour 2016 les tarifs des chalets appliqués en 2015.

Acquisition d'un camion :

Après consultation de plusieurs fournisseurs, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du garage Martenat Sud Auvergne pour l'acquisition d'un camion 4x4 15 tonnes Iveco pour un montant de 96 000 € H.T.

Approbation de la création d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales :

Le Conseil Municipal approuve la création d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales avec uniquement les compétences suivantes : organisation à l'échelle du Pays de Saugues de la fête des bébés, possibilité de création d'une mutuelle de groupe à l'échelle intercommunale et prise en charge de la banque alimentaire.

Régularisation du plan cadastral à Champagnac :

Afin de régulariser le plan cadastral au niveau du hameau de Champagnac, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure pour les 4 secteurs suivants :

- le chemin rural au lieu-dit *La Bessere* où il est proposé de classer les parties utilisées au travers des parcelles A447 et A621 et de déclasser les parties inutilisées entre les parcelles A438 et A621 et

entre les parcelles A439 et A447, A449.

- le chemin rural situé sur la parcelle A533 qu'il convient de classer. Parallèlement il convient de déclasser la partie de chemin situé en bordure de cette parcelle
- le chemin rural situé entre les parcelles A555, A738, A739, A559 et sur lequel une construction a été réalisée depuis plus de 30 ans.
- le chemin rural situé sur la parcelle A534 sur lequel un bâtiment agricole a été construit.

Acquisition foncière pour le projet de golf compact :

Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition des parcelles C62, C63 et C64 d'une surface totale de 8 424 m² au prix de 0,60 €/m². 6 pour, 5 contre.

Le Conseil Municipal décide de fixer un prix plafond pour ces acquisitions foncières : les meilleurs terres agricoles ne pourront pas être achetées à un prix supérieur à 0,60 €/m².

Fusion avec la commune de Croisances :

Suite aux discussions engagées avec la commune de Croisances afin de créer une commune nouvelle et vu la convention du 07 mai 2015 signée par tous les conseillers municipaux de Croisances en vue de fusionner avec la commune de Saint-Préjet-d'Allier, le Conseil Municipal valide la création d'une commune nouvelle avec la commune de Croisances à compter du 1er janvier 2016. 10 pour, 1 contre.